

OMPI



PCT/A/30/3
ORIGINAL : anglais
DATE : 6 août 2001

F

ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE
GENÈVE

UNION INTERNATIONALE DE COOPÉRATION EN MATIÈRE DE BREVETS
(UNION DU PCT)

ASSEMBLÉE

**Trentième session (13^e session ordinaire)
Genève, 24 septembre – 3 octobre 2001**

RAPPORTS DE SITUATION SUR LE PROJET IMPACT ET SUR LE
PROJET RELATIF AU DÉPÔT ÉLECTRONIQUE SELON LE PCT

Document établi par le Bureau international

1. En mars 1998, les assemblées des États membres de l'OMPI ont approuvé le projet d'automatisation du PCT dénommé IMPACT (Information Management for the Patent Cooperation Treaty). Les assemblées ont aussi convenu que l'Assemblée de l'Union du PCT devrait être tenue informée de la progression du système automatisé (voir les documents A/32/5 – WO/BC/18/5 et A/32/7). Le présent document¹ contient un rapport sur l'état d'avancement du projet IMPACT. Il contient également un rapport sur l'état d'avancement du projet relatif au dépôt électronique selon le PCT, qui avait été initialement engagé en tant qu'élément du projet IMPACT et géré dans le cadre de ce projet, mais qui a récemment été établi en tant que projet distinct assigné à la Division des projets relatifs aux techniques de l'information (voir les paragraphes 2 à 5 ci-après). (Les documents PCT/A/29/2 et PCT/A/29/2 Add.² contiennent les rapports de situation précédents présentés à l'assemblée).

¹ Site Internet de l'OMPI : <http://wipo.int>. Pour accéder à ce document et à d'autres documents de travail de cette session de l'assemblée, voir
http://www.wipo.int/fr/document/govbody/wo_pct/index_30.htm

² Disponibles sur le site Internet de l'OMPI
http://www.wipo.int/news/fr/index.html?wipo_content_frame=/news/fr/conferences.html

2. Il est rappelé que, à l'origine, l'un des objectifs du projet IMPACT était de "créer et mettre à la disposition des offices récepteurs et des déposants du PCT un logiciel de dépôt électronique" (voir le paragraphe 1 du document A/32/5). Il était aussi prévu ce qui suit :

"Les normes régissant actuellement le dépôt, le codage et la transmission électroniques des données seraient appliquées et, au besoin, de nouvelles normes seraient élaborées d'après celles qui prévalent sur le plan international ou au sein de l'industrie, afin d'assurer l'entière compatibilité du système utilisé par le Bureau international avec ceux des offices nationaux et régionaux" (voir le paragraphe 8 du document A/32/5).

3. Ces deux objectifs ont été le fil directeur des activités relatives au dépôt électronique selon le PCT qui constituaient un élément du projet IMPACT. Dans le cadre de ce projet, on a considérablement avancé dans l'élaboration d'une norme concernant le dépôt et le traitement électroniques des demandes internationales, menée en étroite coopération avec les offices et administrations PCT et d'autres parties intéressées afin de déterminer la configuration exigée pour le dépôt électronique selon le PCT. Par ailleurs, un plan de projet de haut niveau (voir l'annexe III du document PCT/A/29/2 Add.³) a été établi et l'Assemblée de l'Union du PCT en a pris note (voir le paragraphe 12 du document PCT/A/29/4³).

4. En décembre 2000, le directeur général a décidé de faire du dépôt électronique selon le PCT un projet distinct assigné à la Division des projets relatifs aux techniques de l'information. Cette décision traduit le fait que le Bureau international est conscient de l'importance du dépôt électronique selon le PCT pour les États membres et de la complexité des moyens à mettre en œuvre. La restructuration correspondante est évoquée dans le document WO/PBC/3/3⁴ dont le Comité du programme et budget était saisi à sa troisième session. Le comité a noté que le dépôt électronique selon le PCT était considéré en ce qui concerne le budget comme une activité nouvelle (voir le paragraphe 74 du document WO/PBC/3/5⁴). Il a en outre fait observer ceci :

"... le projet relatif au dépôt électronique selon le PCT a été lancé dans le cadre du projet IMPACT. Suite à la réunion concernant le PLT tenue en juin 2000, au cours de laquelle s'est posée la question de l'accès, dans les pays en développement notamment, des offices de propriété intellectuelle et des déposants aux moyens techniques nécessaires pour le dépôt électronique, et compte tenu du fait que les estimations initiales pour le projet relatif au dépôt électronique selon le PCT se sont révélées insuffisantes, le directeur général a décidé que ce projet devait être établi en marge du projet IMPACT. Ce projet devrait donc être mis en œuvre par un chef de projet et une équipe à part et avec un budget révisé. Il sera établi dans les meilleurs délais afin de faire droit aux demandes des États membres." (Voir le paragraphe 74 du document WO/PBC/3/5).

5. Le présent document contient donc deux rapports de situation distincts, l'un pour le projet IMPACT (voir les paragraphes 6 à 21 et le paragraphe 31 ci-après), l'autre sur le projet relatif au dépôt électronique selon le PCT (voir les paragraphes 22 à 30 et le paragraphe 31 ci-après). Bien que formellement séparés, ces deux projets restent étroitement liés l'un à

³ Disponible sur le site Internet de l'OMPI à la page
http://www.wipo.int/fre/document/govbody/wo_pct/index_29.htm

⁴ Disponible sur le site Internet de l'OMPI à la page
http://www.wipo.int/fre/document/govbody/wo_pbc/index_3.htm

l'autre. En outre, il convient de noter que le projet relatif au dépôt électronique selon le PCT devra être financé au moyen du budget alloué au projet IMPACT jusqu'à ce que les ressources demandées initialement dans le document WO/PBC/3/3 soient disponibles.

I. RAPPORT DE SITUATION SUR LE PROJET IMPACT

6. Le rapport ci-après fait le point sur l'état d'avancement global du projet à la date du présent document, puis sur les activités de gestion du projet, sur les activités d'analyse, de conception et de mise en œuvre se rapportant à la fois à la première phase du projet, qui concerne le système de communication IMPACT, et aux deuxième et troisième phases du projet, dites respectivement phase IMPACT/IB (Bureau international) et phase IMPACT RO/IB (Bureau international agissant en qualité d'office récepteur); enfin, il est rendu compte des activités relatives à la gestion du changement dans l'équipe du projet et au Bureau du PCT.

Situation globale du projet

7. Le projet IMPACT devait à l'origine durer trois à quatre ans à compter de la conclusion du processus d'appel d'offres international. Il a ultérieurement été décidé de revoir la méthodologie de mise en œuvre du projet et de mener celui-ci à terme en trois ans, sans en réduire la portée, en exécutant certaines de ses phases en parallèle. Le travail de développement a vraiment commencé en janvier 2000, après signature des contrats avec les fournisseurs extérieurs, et il accuse actuellement un retard de trois à quatre mois par rapport au calendrier d'exécution qui avait été publié. Toutefois, des mesures sont actuellement prises pour faire en sorte que la date d'achèvement global de décembre 2002 soit maintenue, avec dans l'intervalle la livraison de plusieurs éléments importants.

8. Compte tenu des changements intervenus dans le système du PCT, en particulier si l'on considère qu'il faut offrir une infrastructure informatique suffisante pour faire face à l'expansion du PCT et entretenir et développer les systèmes informatiques existants, on constate qu'avec le niveau actuel des dépenses afférentes au projet, les crédits pour mener le projet à terme comme prévu seront tout juste suffisants. Cela tient en partie à l'approche adoptée pour le projet sur le plan du calendrier et des matériels, qui semble ne pas donner au concepteur de systèmes (SD) la motivation voulue pour livrer les logiciels à temps; consciente de ce problème, la direction du projet IMPACT étudie plusieurs solutions pour accélérer le rythme de production de résultats. Un effort constant est fait pour maintenir l'exécution du projet dans les limites du budget et réduire au minimum le risque de dépenses excessives.

Direction du projet IMPACT

9. L'une des réalisations importantes du projet à ce jour a été la compilation d'un recueil de procédures destiné à guider le projet. Pratiquement tous les aspects sont couverts, depuis la planification jusqu'à la mise en place et l'essai, ainsi que la gestion du changement. Son expérience pratique des procédures en question à ce jour a amené l'équipe du projet au constat qu'il faudrait mettre certaines procédures plus en avant et donner moins d'importance à d'autres. La lumière de cette expérience, des retouches sont aussi apportées à certaines procédures. Cet exercice a également bénéficié à d'autres projets de l'OMPI, qui se sont inspirés pour leurs propres procédures de celles qui avaient été établies pour IMPACT.

10. Le secteur des techniques de l'information de l'Organisation a été restructuré et l'équipe IMPACT s'est elle-même réalignée sur la nouvelle structure. La structure interne de l'équipe chargée du projet est constituée de trois groupes, l'un d'entre eux étant l'adjudicataire dans le rôle du concepteur de systèmes (SD – Systems Developer). Les deux autres sont le groupe des opérations IMPACT (IBU – IMPACT Business Unit) et le groupe de mise en place technique IMPACT (ITIU – IMPACT Technology Implementation Unit). Le groupe des opérations (IBU) a pour mission principale de veiller à ce que les exigences opérationnelles du PCT soient respectées et d'assurer l'interface entre le projet et le personnel du PCT. Le groupe de mise en place technique (ITIU) a pour mission principale de veiller à ce que les technologies mises en œuvre pour le système soient fiables et compatibles avec les exigences opérationnelles du PCT. Depuis quelque temps déjà, la direction du projet IMPACT et le concepteur de systèmes ont constaté qu'il était important pour l'équipe de conception (SD) d'avoir pour interlocuteur un chef de projet résident à plein temps. Pour jouer ce rôle, la direction du projet IMPACT et le concepteur sont convenus de la nomination d'une personne, qui exerce en cette qualité depuis le début de l'année. Un certain réalignement interne a aussi été opéré dans l'équipe du projet, qui est aujourd'hui tout entière clairement concentrée sur l'objectif consistant à livrer le système IMPACT complet pour la fin de 2002.

Première phase du projet IMPACT : le système de communication IMPACT

11. Il est rappelé que l'objectif de la première phase du projet IMPACT, celle du système de communication, consiste à mettre en place un nouveau système pour la communication de certains documents en rapport avec le PCT aux offices désignés/élus, aux administrations chargées de la recherche internationale, aux administrations chargées de l'examen préliminaire international ou aux offices nationaux des États contractants du PCT, comme cela a été exposé de manière détaillée dans l'un des précédents rapports de situation présentés à l'assemblée (voir le document PCT/A/29/2). Avec ce système, certains documents en rapport avec le PCT, tels que les brochures, les copies de documents de priorité, les rapports d'examen préliminaire international et leur traduction, ainsi que certains formulaires du PCT, seront disponibles au Bureau international sous forme électronique. Le Bureau international sera ainsi en mesure d'offrir plusieurs options nouvelles en ce qui concerne la forme et le format dans lesquels ces documents pourront être communiqués aux offices désignés/élus et les moyens par lesquels ils pourront l'être; en bref, au lieu de recevoir des copies sur papier, tout office désigné/élu, indépendamment du fait qu'il ait opté pour la communication systématique ou pour la communication sur demande⁵, pourra recevoir les documents sous forme électronique, dans des formats images standard tels que TIFF et dans des formats de données tels que XML, et choisir parmi les moyens de communication suivants : envoi d'un

⁵ En règle générale, les offices désignés/élus ont le choix entre deux solutions pour recevoir les documents relatifs aux demandes internationales dans lesquelles l'office concerné est désigné ou élu : la "communication à la demande" et la "communication systématique" (ou une combinaison des deux). De nombreux offices désignés/élus ont choisi de renoncer à recevoir systématiquement les documents relatifs aux demandes PCT afin d'éviter d'avoir à traiter de grandes quantités de documents sur papier se rapportant à des demandes internationales pour lesquelles il n'y aura peut-être pas ensuite ouverture de la phase nationale auprès de ces offices, et ont décidé plutôt de recevoir ces documents seulement lorsqu'ils les demanderont spécifiquement pour des demandes internationales particulières, par exemple celles pour lesquelles le déposant a accompli les actes requis pour l'ouverture de la phase nationale du traitement devant l'office concerné (c'est la "communication sur demande"). D'autres offices désignés/élus (ceux qui n'ont pas renoncé à la réception systématique de ces documents) reçoivent systématiquement pendant la phase internationale tous les documents relatifs à chaque demande internationale dans laquelle les États concernés sont désignés (c'est la "communication systématique").

support matériel (supports de données électroniques tels que CD-ROM ou DVD), télécopie, courrier électronique avec pièce jointe, consultation en ligne au moyen d'un navigateur Internet (avec possibilité de télécharger et d'imprimer les documents localement) et, ultérieurement, échange électronique de documents en masse⁶.

12. Comme il a déjà été exposé dans les précédents rapports de situation présentés à l'assemblée (documents PCT/A/29/2 et PCT/A/29/2 Add.), chacune des trois phases du projet IMPACT est elle-même subdivisée en sous-phases de planification, prototypage et développement/déploiement. En ce qui concerne la phase "système de communication" du projet, les sous-phases de planification et de prototypage sont achevées. À la date de rédaction du présent document, la phase de développement et déploiement pour le premier élément à livrer de la phase "système de communication" du projet, le "bureau de numérisation IMPACT", est bien engagée. Initialement, comme il est indiqué dans les précédents rapports de situation présentés à l'assemblée, la livraison du bureau de numérisation IMPACT était prévue pour la fin de juin 2001, mais des retards dans les phases de planification et de prototypage ont amené à reporter cette échéance à août 2001. Le bureau de numérisation IMPACT commencera par convertir à la forme électronique (numériser) les documents de priorité reçus au Bureau international sur papier; le premier produit nouveau du système de communication IMPACT – une version électronique sur CD-ROM ou DVD des documents de priorité se rapportant à des demandes PCT – sera disponible pour livraison aux offices désignés/élus en septembre 2001. À mesure de l'avancement du projet IMPACT, le bureau de numérisation IMPACT convertira à la forme électronique de plus en plus de documents pour communication aux offices et administrations PCT dans le cadre du système de communication IMPACT et finalement, dans les phases IMPACT/IB et RO/IB, pour l'établissement des dossiers électroniques des demandes internationales devant être traitées au Bureau international.

13. En ce qui concerne les deuxième et troisième éléments à livrer au titre de la phase "système de communication IMPACT", à savoir le "système de communication à la demande" et le "système de communication systématique", à la date de rédaction du présent document, la phase de développement pour ces éléments est elle aussi bien engagée. Initialement, comme il est indiqué dans les précédents rapports de situation présentés à l'assemblée, ils étaient prévus pour livraison en août 2001, mais compte tenu du léger retard dans le projet mentionné ci-dessus, les dates de livraison de ces éléments vont aussi devoir être reportées à la fin de cette année.

14. En ce qui concerne le déploiement de l'infrastructure matérielle nécessaire au système IMPACT, il est rappelé que, pour différentes raisons (exposées dans les précédents rapports de situation présentés à l'assemblée), l'équipe du projet avait décidé de mettre en place la quasi-totalité du matériel requis pour le projet entier (c'est-à-dire y compris le matériel nécessaire pour les phases IB et RO/IB du projet) dès la première phase du projet (la phase "système de communication IMPACT"). Cette tâche a été achevée dans le courant de l'année dernière. Une infrastructure matérielle et logicielle de grande capacité a été mise en place, qui hébergera le système IMPACT tout entier, y compris une nouvelle infrastructure de

⁶ Il convient de noter que la décision finale quant aux formes, formats et moyens qui pourront être utilisés dépend dans une large mesure de la mise au point finale de la norme applicable au dépôt électronique des demandes PCT.

réseau interne IMPACT et deux nouvelles salles informatiques, avec serveurs, complexe de stockage (SAN), stockage optique et magnétothèque pour l'archivage à long terme. Ces installations seront réparties entre deux bâtiments de l'OMPI pour parer à toute éventualité en cas de sinistre.

15. Afin d'associer au projet les offices désignés/élus, en particulier pour valider la fonctionnalité et les services qu'offrira le système de communication IMPACT, le Bureau international a invité 20 offices désignés/élus, constituant un échantillon représentatif d'offices qui ont déjà opté ou qui opteront dans l'avenir pour la communication sur demande, la communication systématique ou une combinaison de ces deux systèmes⁷, à participer à un groupe d'expression des intérêts des utilisateurs extérieurs d'IMPACT. Suite aux réactions favorables qu'a suscitées cette invitation, ce groupe d'utilisateurs extérieurs a été créé cette année et constitue aujourd'hui un forum d'échanges où les futurs utilisateurs peuvent tester les fonctions en ligne envisagées (commande, visualisation, téléchargement de documents relatifs au PCT) ainsi que de nouveaux produits de communication proposés pour le PCT (tels que des DVD ou CD-ROM contenant, en version électronique, des documents relatifs aux demandes PCT) et formuler à leur sujet des observations. Ce groupe fonctionne principalement par communication électronique, avec accès à un prototype de la future "page d'accueil du système de communication IMPACT" sur l'Internet; les échanges d'observations ou suggestions s'effectuent par courrier électronique.

Deuxième et troisième phases du projet IMPACT : IMPACT/IB ET IMPACT/RO/IB

16. Il est rappelé que l'objectif des deuxième et troisième phases du projet, la phase IMPACT/IB et la phase IMPACT RO/IB, est de mettre en place un nouveau système pour le traitement des demandes internationales, respectivement au sein du Bureau international (autrement qu'en qualité d'office récepteur), ce qui comprend la publication automatisée des demandes internationales, et au sein du Bureau international agissant en qualité d'office récepteur. À la date de rédaction du présent document, ces deux étapes étaient encore en phase de planification, la planification détaillée devant être finalisée au plus tard en octobre 2001.

17. Pour pouvoir atteindre l'objectif qui est de livrer le système IMPACT complet pour la fin de 2002, une stratégie consistant à commencer par construire certaines composantes de base de la phase IMPACT/IB (avant spécification plus détaillée des besoins de IB et RO/IB en ce qui concerne le système) a été adoptée et mise en route. Cette approche permettra au projet de gagner du temps en commençant par construire les éléments requis pour les fonctionnalités génériques sans attendre que les exigences détaillées des utilisateurs aient été répertoriées et acceptées. Selon une stratégie de mise en œuvre qui a été convenue dans ses

⁷ Les offices désignés/élus dont la liste figure ci-après ont été invités à participer au groupe d'expression des intérêts des utilisateurs extérieurs d'IMPACT : Afrique du Sud, Allemagne, Australie, Brésil, Chine, États-Unis d'Amérique, Hongrie, Israël, Japon, Mexique, Office européen des brevets, Organisation africaine de la propriété intellectuelle, Organisation eurasiennne des brevets, Organisation régionale africaine de la propriété industrielle, Pologne, République de Corée, Royaume-Uni, Singapour, Viet Nam.

grandes lignes avec le Bureau du PCT mais qui n'a pas encore été validée dans le détail, une première version intermédiaire du système IMPACT/IB sera livrée en juin 2002. La version finale, comportant toutes les fonctionnalités requises, y compris celles dont aura besoin le RO/IB, sera livré en décembre 2002.

Activités relatives à la gestion du changement

18. Il mérite d'être rappelé que l'objectif du projet IMPACT n'est pas d'imposer une technologie aux utilisateurs, mais plutôt d'étudier les procédures d'administration et de traitement des documents afin de dégager une solution pour un changement intégré, où les utilisateurs s'adaptent à des technologies nouvelles customisées pour eux dans une organisation qui vise à mieux répondre aux besoins des déposants, des offices nationaux et des utilisateurs internes eux-mêmes, au Bureau du PCT. L'objectif du projet n'est pas non plus de simplement automatiser les opérations actuelles (qui correspondent au traitement de documents sur papier) mais plutôt de réexaminer les procédures en vigueur pour arriver à un nouveau modèle opérationnel qui soit mieux adapté à l'utilisation des technologies proposées dans le cadre juridique existant. Le déploiement d'une solution répondant à ce critère suppose que d'importants changements vont devoir être absorbés par le personnel affecté au projet qui, par conséquent, doit être soutenu dans les différentes étapes de la réalisation du projet. C'est pourquoi, outre les activités associées au développement d'un nouveau système informatique, l'équipe du projet IMPACT ainsi que le Bureau du PCT ont toujours considéré les activités relatives à la "gestion du changement" comme faisant partie intégrante du projet.

19. Au cours de l'année écoulée, l'équipe du projet et le Bureau du PCT se sont rendu compte que, si l'on voulait tirer tout le bénéfice escompté du système IMPACT, il fallait que la culture d'organisation au sein du Bureau du PCT devienne plus réceptive au changement. Il importait de se dégager du passé et de vaincre les résistances pour gagner en flexibilité face à l'avenir. Un nouvel organigramme interne du Bureau du PCT a été élaboré dans cet esprit, les rôles et les procédures ont été redéfinis et simplifiés et le déroulement des opérations ainsi que les procédures de travail ont fait l'objet d'ajustements. Ces changements préparatoires doivent intervenir en parallèle avec le développement du projet IMPACT et contribueront à faciliter l'introduction du nouveau système.

20. Selon le nouvel organigramme interne envisagé pour le Bureau du PCT, celui-ci abandonnera la structure hiérarchisée actuelle, qui est rigide avec une forte spécialisation par tâche, pour adopter une approche faisant une plus large part au travail d'équipe. En regroupant progressivement le personnel des actuelles sections chargées de l'examen et de la publication en plusieurs équipes opérationnelles de traitement, avec un personnel organisé en trois niveaux selon des critères de grade ou de responsabilités, l'objectif est d'arriver à une structure administrative plus souple qui permette l'introduction de fonctions et de services nouveaux et innovants sans qu'il faille continuellement modifier le schéma administratif de base. Dans la structure proposée, constituée d'équipes de traitement, les fonctionnaires pourront progressivement être formés à l'accomplissement de tâches nouvelles et diversifiées, en parallèle avec l'abandon graduel de tâches anciennes au fur et à mesure de leur automatisation. En outre, dans un environnement de ce type, les fonctionnaires seront exposés à bien plus d'aspects du traitement des demandes internationales que ce n'est le cas dans la structure actuelle à forte spécialisation par tâche : ils tireront ainsi de leur travail une plus grande satisfaction et auront de meilleures perspectives d'évolution de carrière.

21. Pour contrebalancer les risques associés à la mise en place d'une nouvelle structure administrative dans un secteur aussi critique que le Bureau du PCT, et sachant que la continuité des opérations doit être assurée à tout prix, il a été jugé souhaitable de valider d'abord le concept de cette nouvelle structure administrative, dans la pratique, en milieu limité mais avec une certaine souplesse. L'approche choisie a été de constituer une première équipe d'utilisateurs, regroupés conformément à la nouvelle structure envisagée axée sur le travail d'équipe, que l'on a appelée équipe de traitement IMPACT (ou "équipe pilote"), et d'expérimenter le concept dans sa totalité avant d'étendre progressivement cette structure parmi le personnel chargé des opérations du PCT. L'équipe pilote a commencé ses travaux le 1^{er} mai 2001 et elle rendra compte et formulera des recommandations à l'équipe du projet et au Bureau du PCT chaque mois. Il est important de noter que, pour le moment, cet exercice se poursuit plus ou moins indépendamment du fait qu'un nouveau système informatique est en cours d'élaboration dans le cadre du projet IMPACT. L'équipe de traitement utilise les systèmes informatiques actuels et n'a aucune technologie supplémentaire à sa disposition; cependant elle essaie de simuler des aspects du déroulement du travail qui n'existeront que lorsque certains éléments de la fonctionnalité IMPACT seront disponibles.

II. RAPPORT DE SITUATION SUR LE PROJET RELATIF AU DÉPÔT ÉLECTRONIQUE

Situation globale du projet

22. La situation globale du projet, à la fin de juin 2001⁸, est la suivante :

i) Le projet accuse un retard d'environ quatre mois par rapport au plan de projet de haut niveau (voir l'annexe III du document PCT/A/29/2 Add.).

ii) Le budget est respecté.

23. Le retard mentionné ci-dessus est imputable aux facteurs suivants :

i) Le volume du travail de rédaction et de consultation qu'a exigé l'élaboration d'un projet de norme technique et de cadre juridique⁹ pour le dépôt électronique selon le PCT a été plus important que prévu. Cela peut s'expliquer par la complexité du problème ainsi que par la diversité des exigences déterminées par les États contractants et autres parties intéressées. Par exemple, la révision publiée en janvier 2001 a donné lieu à huit documents faisant état de commentaires reçus et quelque 150 demandes d'éclaircissements, ce qui a rendu nécessaire une nouvelle série de remaniements suivis de consultation.

ii) La mobilisation à plein temps de quatre consultants des services d'appui technique pour l'équipe du projet a été retardée de quatre semaines.

⁸ Le présent rapport reproduit pour l'essentiel la teneur du document SCIT/ITPWG/1/5 du 9 juillet 2001.

⁹ Proposition de septième partie (nouvelle) et d'annexe F des instructions administratives du PCT.

Avancement des travaux depuis le dernier rapport de situation

24. Les principales tâches achevées (fin juin 2001) sont résumées dans le tableau ci-après :

Tâche	Date d'achèvement
Un site Web consacré à la publication des projets de modifications à apporter aux instructions administratives du PCT (septième partie et annexe F) a été établi.	1 ^{er} juin 2000
Des projets remaniés de septième partie et d'annexe F visant la mise en œuvre de procédures de dépôt et de traitement électroniques des demandes internationales selon le PCT, y compris le stockage et la gestion électronique des dossiers relatifs à ces demandes, ont été établis en vue de leur examen par une réunion consultative informelle du PCT relative au dépôt électronique, qui s'est tenue à Genève du 11 au 14 juillet 2000.	9 juin 2000
Les modifications en projet ont été à nouveau remaniées par le Bureau international et publiées en tant que version "Rev.1", avec appel à commentaires, sur le site Internet de l'OMPI.	4 août 2000
Les modifications en projet ont été à nouveau remaniées par le Bureau international et publiées en tant que version "Rev.2", avec appel à commentaires, sur le site Internet de l'OMPI.	30 janvier 2001
L'enquête auprès des utilisateurs sur le dépôt électronique est terminée.	31 janvier 2001
Un outil de composition, d'archivage et de publication de documents en XML (eXtensible Markup Language) a été sélectionné ¹⁰ .	25 avril 2001
Des définitions de type de document (DTD) pour fichiers images, applicables aux documents de priorité, aux rapports d'examen préliminaire international, aux traductions de ces rapports, à la brochure et au formulaire relatif à la situation juridique de la demande, ont été livrées au projet IMPACT.	10 mai 2001
Le modèle de données en XML pour la demande PCT (comprenant huit DTD) est disponible pour vérification.	23 mai 2001
Établissement du laboratoire de dépôt électronique PCT pour l'expérimentation de prototypes de logiciels et leur développement puis mise à l'essai.	1 ^{er} juin 2001
Le logiciel de dépôt électronique de l'Office des brevets et des marques des États-Unis d'Amérique est installé pour expérimentation de prototype et évaluation en vue d'une éventuelle adaptation.	15 juin 2001
L'outil de composition, d'archivage et de publication de documents en XML est chargé.	18 juin 2001

¹⁰ Également sélectionné par l'Office des brevets et des marques des États-Unis d'Amérique.

25. Les principales tâches en cours (fin juin 2001) sont résumées dans le tableau ci-après :

Tâche	Date prévue
Achèvement de la réflexion sur les rôles et responsabilités menée dans le cadre du projet.	30 juillet 2001
Achèvement de la réflexion sur l'architecture technique menée dans le cadre du projet.	30 juillet 2001
Achèvement de la réflexion sur la création de contenu en XML menée dans le cadre du projet.	30 juillet 2001
Le Bureau international remanie à nouveau les modifications en projet, qui seront publiées pour commentaires sur le site Internet de l'OMPI en tant que version "Rev.3".	31 juillet 2001
DTD de la demande d'examen préliminaire international selon le PCT disponible pour vérification.	31 août 2001
Le logiciel epoline [®] de l'Office européen des brevets (OEB) est installé pour prototypage, et évaluation en vue d'une éventuelle adaptation.	31 août 2001
Publication de la série finale de RFP à l'intention des fournisseurs externes.	31 août 2001
Finalisation des procédures du projet (sur la base des procédures d'assurance de qualité du projet IMPACT).	31 août 2001
Publication de la version révisée du plan de projet de haut niveau.	31 août 2001
Production d'un cahier des charges relatif à un outil de création de contenus en XML pour le PCT.	31 août 2001
Première validation du modèle de données en XML pour la demande PCT.	30 septembre 2001
Production du plan concernant l'architecture technique.	30 septembre 2001
Création d'un portail dans le site Web pour la diffusion électronique des DTD.	30 septembre 2001

Jalons du projet ou éléments à livrer prévus et achevés

26. L'état d'avancement des travaux en ce qui concerne les jalons fixés pour la période qui s'est achevée à la fin du mois de juin 2001 est résumé dans le tableau ci-après, pour lequel on a suivi le même ordre que dans l'annexe III du document PCT/A/29/2 Add. Les données publiées à l'origine dans ce document sont ici reprises dans les colonnes *Jalon* et *Date estimée*, et pour chaque jalon les colonnes *Taux d'exécution* et *Observations* indiquent où en sont les travaux :

Jalon	Date estimée	Taux d'exécution¹¹	Observations
Diffusion, pour observations, du document définissant le champ d'activités.	novembre 2000	100	
Diffusion, pour observations, du document sur la configuration exigée.	novembre 2000	10	En attente jusqu'à ce que l'annexe F soit pratiquement au point.
Contrats des concepteurs externes prêts.	décembre 2000	50	4 contrats sur 7 en place.
Informations fournies aux concepteurs externes (en fonction des procédures relatives à la qualité du projet IMPACT, par exemple indication des exigences, cas d'utilisation envisageables, plan d'exécution).	décembre 2000	10	Jusqu'à présent les activités d'expérimentation de prototypes ont été menées en interne ¹² .
Mise au point finale du contenu de la septième partie et de l'annexe F ¹³ .	janvier 2001	50	Des versions "Rev.2" ont été publiées; une série supplémentaire de textes remaniés est nécessaire avant finalisation.
Début des travaux des concepteurs externes.	janvier 2001	10	Voir la note 12 en bas de page.
Mise en forme finale du document définissant le champ d'activités.	janvier 2001	50	En attente jusqu'à ce que l'annexe F soit pratiquement au point.
Mise en forme finale du document sur la configuration exigée.	janvier 2001	10	En attente jusqu'à ce que l'annexe F soit pratiquement au point.
Constitution de l'équipe centrale pour les dépôts électroniques	février 2001	100	
Plans des activités soumis par les concepteurs externes.	février 2001	Sans objet	Jalon supprimé ¹⁴ .

¹¹ À interpréter comme suit : 0% = non commencé, 10% = commencé, 50% = en cours, 100% = achevé.

¹² Les activités visant l'harmonisation logicielle ont eu pour résultat une expérimentation de prototype fondée sur les solutions de dépôt électronique existantes et un moindre volume que prévu de conception effectuée en externe.

¹³ La date exacte dépendra de l'état d'avancement des consultations avec les États contractants et les utilisateurs du PCT au sujet des libellés proposés pour la septième partie et l'annexe F.

¹⁴ Les procédures du projet ayant été retouchées, ce jalon n'a plus lieu d'être.

Jalon	Date estimée	Taux d'exécution¹¹	Observations
Début de l'élaboration des prototypes par les concepteurs externes.	mars 2001	10	Voir la note 12 en bas de page.
Mise à disposition du RO/IB du prototype de la base de données pour le dépôt électronique.	mai 2001	10	Premier prototype mis à disposition pour évaluation en juin 2001, deuxième prototype prévu pour août 2001.
Prototype du logiciel PCT-EASY plus développé prêt.	mai 2001	10	
RO/IB prêt pour délivrer des prototypes de certificat numérique simplifié.	mai 2001	10	Prototype mis à disposition pour évaluation en juin 2001.
Prototype du serveur du RO/IB prêt pour recevoir les demandes internationales déposées sous forme électronique.	mai 2001	10	Premier prototype mis à disposition pour évaluation en juin 2001, deuxième prototype prévu pour août 2001.

Jalons du projet ou éléments à livrer dans les trois prochains mois

27. Les jalons du projet prévus pour la période allant jusqu'à la fin de septembre 2001 sont résumés dans le tableau ci-après, dans l'ordre où ils avaient été publiés dans l'annexe III du document PCT/A/29/2 Add. :

Jalon	Date estimée
Début de l'élaboration des prototypes par les concepteurs externes.	août 2001
Mise à disposition du RO/IB du prototype de la base de données pour le dépôt électronique.	août 2001
Prototype du logiciel PCT-EASY plus développé prêt.	septembre 2001
RO/IB prêt pour délivrer des prototypes de certificat numérique simplifié	septembre 2001
Prototype du serveur RO/IB prêt pour recevoir les demandes internationales déposées sous forme électronique.	septembre 2001

Considérations déterminantes et mesures prises ou recommandées

28. Il s'est dégagé des consultations menées auprès des offices qui ont produit des logiciels de dépôt électronique et des contributions de plusieurs organisations non gouvernementales relatives au dépôt électronique des demandes de brevets (voir les documents PCT/R/1/23¹⁵ and PCT/R/1/26¹⁵) que pour assurer un certain degré d'harmonisation logicielle, différentes activités d'analyse, de modification des logiciels et de vérification (impliquant ces offices et le Bureau international) allaient devoir être menées jusqu'en avril 2002.

29. L'équipe du projet est en train d'analyser comment ces activités vont se répercuter sur le plan de projet de haut niveau publié en septembre 2000. Les considérations déterminantes sont notamment les suivantes :

i) Les activités d'harmonisation devraient produire des résultats bénéfiques à divers égards pour les déposants et les offices. Par exemple, les logiciels de dépôt électronique que l'Office des brevets et des marques des États-Unis d'Amérique, l'OEB et l'OMPI sont en train de mettre au point devraient être compatibles.

ii) Le Bureau international compte que certains éléments de l'annexe F, notamment concernant le protocole de transmission de données, l'assemblage des données en "paquets" et les DTD à utiliser pour l'application, seront complétés.

iii) Le Bureau international est en train d'expérimenter les prototypes de logiciels de dépôt électronique de l'Office des brevets et des marques des États-Unis d'Amérique et de l'OEB et d'évaluer la possibilité de les adapter pour satisfaire aux exigences du PCT. Les versions des logiciels employées pour ces activités seront modifiées pour permettre le respect des dispositions de l'annexe F relatives au protocole de transmission et à l'assemblage de données en "paquets" à mesure de la mise au point de celles-ci.

iv) Le Bureau international prévoit dans certains de ses essais bêta et pilotes des retards dus aux modifications apportées par l'OEB et l'Office des brevets et des marques des États-Unis d'Amérique à leurs produits. Il convient toutefois de garder à l'esprit que ces retards seront compensés par les avantages escomptés de l'harmonisation logicielle.

30. Mesure prise : une version révisée du plan de haut niveau, qui tient compte de l'incidence de toutes les questions énoncées au paragraphe 29, sera publiée sur le site Web¹⁶ de l'OMPI en août 2001.

¹⁵ Disponible sur le site Internet de l'OMPI à la page
http://www.wipo.int/pct/fr/reform/index_1.htm

¹⁶ Disponible sur le site Internet de l'OMPI à la page
http://pcteasy.wipo.int/efiling_standards/EFPage.htm

31. L'Assemblée de l'Union du PCT est invitée à prendre note des rapports de situation sur le projet IMPACT et sur le projet relatif au dépôt électronique contenus dans le présent document.

[Fin du document]